

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 24 juillet 2024

07.2024-37	CULTURE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour l'achat de matériel scénique pour l'espace culturel Le Quatrain
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération n°21.05.2024-04 du Conseil communautaire du 21 mai 2024 approuvant les modifications aux tarifs des spectacles du Quatrain pour la saison 2024-2025,

Considérant que la saison culturelle 2024-2025 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture le 13 mars 2024,

Considérant la nécessité d'acheter du matériel scénique servant à assurer l'accueil des spectacles ayant lieu au Quatrain,

Considérant que la société 3a événements, sise 50 impasse Saint-Saëns – 53100 Mayenne, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver l'acquisition de matériel scénique, avec la société 3a événements, sise 50 impasse St Saëns – 53100 Mayenne, pour un montant de 6 827,40€ HT soit 8 192,88€ TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »